

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2023-7

OBJET : Commune – Demande de subvention auprès du Département – Aire de jeux de Tronjoly

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 :

- De réaliser une aire de jeux pour enfants sur le site de Tronjoly,
- De retenir la candidature de Quali Cité Bretagne pour la fourniture, l'installation et le contrôle des jeux pour un montant TTC de 29 484 € soit HT 24 570 €,
- De demander une subvention auprès du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST).

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 03/07/2023

Pour Le Maire
L'Adjointe,
Catherine HENRY

Hervé LE FLOC'H.



Reçu en Préfecture du Morbihan le
Certifié exécutoire

Publié le

Le Maire,

Pour Le Maire
Hervé LE FLOC'H Adjointe,
Catherine HENRY

